

Commune de Parenty

Procès verbal de la réunion du Conseil municipal séance du 07 juillet 2023.

Le vendredi 07 juillet 2023, à 20h00, sur convocation du maire Serge Depraiter, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.

Étaient présents : Serge Depraiter - Marie Andrieu - Philippe Duboëlle - Carine Fourcroy - Michel Gourlain - Sébastien Hibon - Marie-France Huchin - Damien Leduc - Ludovic Lozinguez - Rémi Marbeuf - Thomas Peron.

Étaient absents excusés : Olivier Delseaux donne pouvoir à Serge Depraiter ; Frédéric Dupend donne pouvoir à Marie Andrieu ; Élisabeth Lemor donne pouvoir à Marie-France Huchin ; Julien Mailly donne pouvoir à Ludovic Lozinguez.

Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.

Après lecture du PV par Philippe Duboëlle et avant d'entamer l'ordre du jour, le maire, Serge Depraiter souhaite apporter des précisions dans trois directions :

- s'agissant de la porte de garage du Parencty qui a été fracturée, un devis a été adressé à l'assureur Groupama pour un montant de réparation de 2 000 euros. L'assureur s'est engagé à régler la facture ;
- concernant le non respect de la vitesse limite imposée aux automobilistes qui traversent le village, en particulier face au commerce, suite à une rencontre avec les services du Conseil départemental 62 puisqu'il s'agit en l'occurrence d'une route départementale, il apparaît que la commune demeure responsable de la mise en place d'équipements visant à réguler la vitesse. La réalisation d'une chicane ou encore la mise en œuvre de plots amovibles entraînerait un investissement de l'ordre de 5 000 à 10 000 euros, selon le maire. Avec une prise en charge du Département de 40 % du coût. Un investissement qui nécessite réflexion d'autant que la mise en place de tels équipements s'inscrit dans le projet de requalification du centre du village ;
- le lancement d'une enquête auprès de la population résidant rue de Campaliane a fait l'objet de nombreux retours. Selon le maire, 85 % des résidents qui ont répondu se prononcent en faveur d'un changement. En attendant les derniers retours d'enquête, Serge Depraiter suggère de prendre le temps de la réflexion.

Les membres Conseil sont invités à débattre des points à l'ordre du jour.

Reprise des concessions au cimetière communal

Inscrite à l'ordre du jour de la réunion de Conseil précédente, la question portant sur la dégradation de caveaux dans le cimetière de Parenty a fait l'objet de réponses complémentaires du maire. Après une rencontre avec les Pompes funèbres Joly à Hucqueliers, M. Joly a établi une proposition chiffrée portant sur le démontage, l'évacuation des gravats, la purge et le remplissage des 4 concessions funéraires légalement considérées en état d'abandon pour un montant total de 3 000 euros (4x750 euros) à la charge de la commune. En échange, celle-ci percevrait des

acquéreurs de concessions 450 euros (3x150 euros), l'une des concessions située sur le passage pour se rendre à l'église n'étant pas remplacée afin de rendre la circulation des personnes plus aisée. Ce qui se traduirait par un coût de prise en charge par la commune d'un montant de 2 550 euros.

Deuxième option envisagée, la vente des sépultures au tarif de 1 400 euros/unité auxquels s'ajoutent 100 euros de coût de démolition par les Pompes funèbres avec possibilité pour les personnes extérieures à la commune de se porter acquéreurs de ces concessions. La commune percevrait alors le montant habituellement réclamé aux acquéreurs (150 euros/concession), soit un montant de 450 euros. Cette option économiquement plus favorable pour la commune est validée par le Conseil.

Tandis qu'au cours de sa séance du 29 oct 2021, le Conseil a statué pour que la vente de concessions demeure exclusivement réservée à la population du village, cette option spécifiquement réservée aux trois concessions citées précédemment, conduit à la prise de délibération modificative adoptée à l'unanimité.

Marie-France Huchin propose par ailleurs de procéder à un état des lieux du cimetière dans le but de relancer une nouvelle procédure pour état d'abandon. Avec pour objectif d'assurer une bonne gestion spatiale du cimetière.

Gestion du personnel communal

Le statut de trois personnes appartenant au personnel communal nécessite, à leur demande, une prise de décision. Il s'agit de :

Mme. Monique Derollez-Lefebvre : jusqu'en 2017, Mme. Derollez-Lefebvre occupait le poste de cantinière pour la commune de Parenty. Cette même année, le personnel communal devient la compétence de la com de com du Haut-Pays du Montreuillois ce qui entraîne une reprise du personnel à sa charge. En arrêt de travail à cette période, Mme. Derollez-Lefebvre n'a pas été comptabilisée au sein des effectifs de la com de com. En outre, son arrêt de travail n'a pas été enregistré en temps utile.

Malgré les interventions auprès de la com de com en 2020, rien n'y fera. Mme. Derollez-Lefebvre demeure jusqu'à aujourd'hui à charge de la commune qui lui verse son salaire partiel pour un montant de 335,26 euros/mois. Or, selon le Trésor public, il apparaît que Mme. Derollez-Lefebvre a bénéficié d'un trop perçu versé par la commune de 2 190 euros en comparaison au montant de la prime de licenciement à laquelle elle pouvait prétendre à l'époque. Au regard de cette situation, le maire propose deux solutions :

- réclamer le trop-perçu avec étalement en trois fois ;
- opter pour une extinction de la dette.

Au regard des services rendus par l'intéressée mais aussi de certaines prestations auxquelles l'intéressée aurait pu prétendre auprès d'autres organismes, le maire propose de se prononcer en faveur d'une extinction du montant dû par Mme. Derollez-Lefebvre. Le Conseil approuve la proposition moins une abstention.

Néanmoins, Mme. Derollez-Lefebvre devra s'abstenir de toutes réclamations et poursuites envers la commune de Parenty. Le licenciement officiel de Mme. Derollez-Lefebvre interviendra en juillet 2023.

Mme Evelyne Vasseur : en plus de son statut de cantinière au service de la com de com du Haut-Pays du Montreuillois pour les enfants fréquentant la primaire de Parenty, Mme. Vasseur occupe parallèlement un poste partiel à la commune. Elle assure le ménage lors des locations de salle, le portage de La Gazette Parentoise... Ceci, sur la base d'une délibération prise en septembre 2018 qui prévoyait un quota de 156 heures/an. Or, depuis le 1er avril 2019, le nombre d'heures effectivement réalisées et rémunérées demeure inférieur au contrat fixé ce qui, légalement oblige

la commune à prendre en compte les heures non rémunérées, soit 56 heures/an à hauteur de 11,54 euros/heure auxquels s'ajoutent les charges.

La délibération votée par le Conseil à l'unanimité va permettre de régulariser la situation. Dès à présent, il conviendra d'accroître le champ d'activité d'Evelyne Vasseur afin de l'occuper 156 heures/an.

Mme Marie-Anne Deruelle : après avoir obtenu à sa demande une mise en disponibilité de 06 mois à partir du 1er décembre 2022 pour raison personnelle à laquelle est venue s'ajouter une demande de prolongation pour une durée identique, soit au 1^{er} décembre 2023. Mme. Marie-Anne Deruelle a récemment adressé un courrier au maire, afin d'obtenir sa réintégration au poste de secrétaire de mairie à partir du 1er juillet 2023.

Tandis qu'une procédure pour insuffisance professionnelle avait été entamée à son encontre auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais au moment de son départ, il apparaît que légalement le poste désormais occupé par Basile Legrand ne sera pas vacant avant le 29 novembre 2023. Or, à cette date et sur proposition du maire , M. Legrand sera titularisé sur la base d'un contrat de 05h15/semaine, les heures complémentaires étant rémunérées au tarif des heures supplémentaires. Le Conseil municipal valide la proposition du maire sous réserve de validation du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais qui devrait intervenir le 12 septembre 2023 et des incidences financières soulevées ci-après. Ce qui annule la réintégration de Mme. Deruelle qui, pendant un an, sera à la disposition du Centre de gestion en charge de lui confier des missions de remplacement.

Les interrogations levées par le Conseil quant aux conséquences financières de cette décision devront obtenir des réponses lors de la prochaine séance. Elles portent sur :

- le montant de la prime de licenciement qui pourrait être réclamé par Mme. Deruelle à la commune à terme ;
- Mme. Deruelle fonctionnaire titulaire des collectivités territoriales n'a pas cotisé pas pour le chômage. Quelles pourraient être les incidences financières au cours des années à venir pour la commune ?
- M. Legrand ayant déjà un contrat avec une autre mairie ne peut contractualiser qu'au plafond de 05h15/semaine. Pour tout travail complémentaire, il devra par conséquent être rémunéré en heures supplémentaires ce qui induit une charge en hausse pour la commune. Pour quel montant ?

Préparation de la fête nationale du 14 juillet

Le maire informe qu'à ce jour, une cinquantaine de personnes se sont inscrites dans le cadre des festivités qui se dérouleront le 14 juillet prochain sur le ParenCity. Ce qui interroge sur la formule retenue cette année.

L'installation du chapiteau et des tables est programmée le 12 juillet à 17h00 au ParenCity.

Questions diverses

Ludovic Lozinguez informe avoir acheté des lampions lumineux dans le cadre des prochaines Illuminations de la Vallée de la Course pour un montant de 83 euros.

Damien Leduc et Marie Andrieu qui ont réuni le Conseil junior dévoilent le programme des activités à venir : participation aux animations du 14 juillet ; déguisement médiéval à l'occasion des Illuminations et animation autour du quillier ; sortie à Bagatelle le 03 septembre ; réalisation d'un char dans le cadre de la fête du

canton en 2024 sur le thème médiéval ou JO.

Carine Fourcroy précise qu'un olivier a été offert à Mme. Wallois à l'occasion de son départ. La directrice du RPI sera remplacée à son poste par M. Ward, instituteur remplaçant ayant cumulé 20 années d'ancienneté dans son métier.

Sébastien Hibon indique que la boîte à clés située à l'arrière des vestiaires du ParenCity a été vandalisée mais que les clés sont restées sur place. A l'unanimité, le Conseil valide son remplacement. De même Sébastien Hibon regrette de ne pas avoir été officiellement informé de la date de la Fête de l'automne organisée par le Comité des fêtes afin d'informer le club de foot de Bezinghem de l'indisponibilité du terrain de foot.

Michel Gourlain regrette l'absence d'information liée aux échanges avec les intervenants sollicités dans le cadre du projet de requalification du centre du village, en particulier l'EPF, dans le but de tenir régulièrement informés les membres de la commission travaux. Et insiste sur l'importance de disposer d'un compte-rendu écrit au terme de chaque rencontre qui vient valider les engagements pris pas chacun évitant ainsi un certain nombre d'écueils dans l'avancement du projet. Le maire assure qu'aucune rencontre avec les collectivités concernées n'a eu lieu ces derniers temps et que les récents contacts avec l'EPF se résument à une échange de mails. La rencontre avec l'Etablissement public foncier en vue de conduire une évaluation du coût d'acquisition du terrain se déroulera dès lors que les Bâtiments de France auront émis un avis, probablement courant septembre.

Philippe Duboëlle déplore l'absence d'arrosage des arbres implantés sur le ParenCity mais aussi à la bibliothèque, le déficit hydrique ayant entraîné la perte de plusieurs arbres.

Rémi Marbeuf présente un projet de création du Citycross. La mise en place prochaine de sa délimitation permettra d'engager les travaux à l'automne.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.
Ainsi fait et délibéré